



## Procès-verbal No 14

### Séance Ordinaire du Conseil Communal du lundi 9 décembre 2019 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2019
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis no 27 : Budget 2020  
Rapport de la Commission de Gestion  
Discussion – Votation
7. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15.
A. Monteiro	<p><b>1) Appel</b></p> <p>35 membres sont présents.</p> <p>10 membres sont excusés : M. Christian Aeschlimann, M. Bernard Baumgartner, M. Angelo Boscardin, Mme Claire-Lise Derbigny, Mme Florence Malherbe Vendrell, M. Francesco di Pierro, Mme Anne-Claude Prélaz-Girod, M. David Prélaz, M. Marc Prélaz et M. Markus Stark.</p>
N. Vez Raymond	<p>Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.</p> <p>Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement des différents points de celui-ci.</p>
N. Vez Raymond	<p><b>2) Communications du Bureau</b></p> <p>Fait part de la naissance de :</p>



- Logan Cueni, né le 12 novembre 2019, fils de M. et Mme Kim Cueni et de Rexhep Hasani.

Fait également part au Conseil des décès de :

- M. Gilbert Baumgartner, ancien municipal et père de M. Bernard Baumgartner, le 9 septembre 2019, à l'âge de 76 ans, des suites de maladie ;
- M. Paul Perrette, ancien boulanger de Givrins, le 11 septembre 2019, à l'âge respectable de 97 ans.

Le Conseil se lève et observe une minute de silence.

Informe le Conseil que les séances 2020 ont été fixées d'entente avec la Municipalité aux dates suivantes : mercredi 8 avril, lundi 29 juin, lundi 2 novembre et lundi 14 décembre 2020.

Rappelle les dates des prochaines votations fédérales et élection cantonale les 9 février (votations fédérales et 1<sup>er</sup> tour élection complémentaire au Conseil d'Etat) et 1<sup>er</sup> mars (2<sup>e</sup> tour), ainsi que les autres jours de votations fédérales fixés les 17 mai, 27 septembre et 29 novembre 2020.

Résolution de Soutien « contre le boulet des charges cantonales » : renseigne le Conseil sur la suite donnée à la Résolution qu'il avait approuvée le 26 juin 2019.

Sur les 34 communes contactées, 9 ont répondu favorablement, 3 ont rejeté la Résolution au motif principal que ce dossier ne devait pas être traité directement par les communes mais par les associations faïtières de communes, et 3 autres porteront ce point à l'ordre du jour de leur prochaine séance délibérante. Les autres communes n'ont semble-t-il pas réagi.

La Résolution a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'aux députés du district. Elle a suscité une réponse de Mme Béatrice Métraux, Cheffe du Département des Institutions et de la Sécurité, ainsi que de M. Yves Ravenel, Président du Grand Conseil. En substance, Mme Métraux et M. Ravenel confirment que :

- la reprise de la facture sociale par le canton est toujours à l'ordre du jour ;
- les négociations avec les associations faïtières de communes se poursuivent ;
- les budgets 2022 devraient pouvoir se faire sur la base de nouveaux paramètres.

Au vu de la lenteur du processus et du décalage entre des finances cantonales qui se portent bien et des communes qui n'arrivent plus à l'équilibre, les communes de Crans-près-Céligny et Rolle ont récemment créé un « mouvement contre la facture sociale » qui suggère purement et simplement de ne pas la payer !

Cette initiative a été présentée à tous les syndicats de la région en date du 28 novembre. La Présidente tiendra le Conseil informé des suites de ce dossier lors de sa prochaine séance.

### 3) Communications de la Municipalité

P. Zuberbühler

Excuse M. Attila Toth qui est absent pour des raisons de santé.

S. Adams

Plan d'Affectation Communal (PAC) : la Commune a reçu un retour du canton sur le dossier d'examen préliminaire déposé par la Municipalité.



Hors-centre : le canton est satisfait du dimensionnement et ne demande pas de mesures supplémentaires. La Commune ne sera donc pas en surcapacité et il ne sera en conséquence pas nécessaire de dézoner.

Centre : un accord a été trouvé avec le canton sur la manière d'évaluer la population. Le secteur de l'Oche est problématique du fait des SDA (Surface d'Assolement). Cela concerne notamment le terrain sur lequel se trouve la maison de la famille Wilkins. L'idée serait de requalifier ce terrain en zone à construire. En contrepartie, la famille Wilkins céderait à la Commune, sous conditions, le terrain devant l'Eglise qui est actuellement en ZUP (Zone d'Utilité Publique). Tout le monde y gagnerait et ce serait une opportunité pour la Commune de pouvoir s'étendre légèrement au centre. Le dossier sera envoyé au canton pour examen préalable début d'année.

Quant à la zone artisanale au Grand-Pré (LPGA Grand-Pré), le plan de gestion des zones d'activités a été confié par le Conseil d'Etat à Région de Nyon qui a créé un comité de pilotage ad hoc. Cela ne devrait pas freiner la procédure du PAC.

Projet d'extension du CAD : la Municipalité a mandaté l'Institut Entrepreneuriat & Management de la HES-SO Valais pour évaluer et coordonner les possibilités d'extension du raccordement du chauffage à d'autres bâtiments dans le village.

Chacun le sait, avec la stratégie énergétique 2050, les chauffages à mazout sont condamnés à disparaître et seront progressivement remplacés par des alternatives plus écologiques, notamment des pompes à chaleur (PAC). Une autre possibilité est de se raccorder au CAD. La Municipalité souhaite bien entendu augmenter le nombre de raccordements afin de valoriser l'installation et d'utiliser la capacité disponible. Il faut réagir avant que chaque propriétaire ait opté pour une autre solution. La Municipalité va procéder à un sondage auprès des propriétaires dans un périmètre proche de la gare (depuis les voies de chemin de fer jusqu'à la sortie du village), pour connaître leur intérêt à un tel raccordement et à quelle échéance (court, moyen, plus long terme) ou la raison d'un désintérêt.

Le projet en est donc au stade initial. Il s'agit de dresser un inventaire de la situation et du potentiel d'expansion. Cette phase, qui prendra 2-3 mois, sera suivie par des négociations avec les parties prenantes et la recherche de solutions technologiques. En fonction des résultats, CAD SA décidera au cours du printemps 2020 de la suite à donner au dossier avec la HES-SO. Si la collaboration est poursuivie, des solutions concrètes seront présentées et déployées.

La HES-SO a une grande expertise pour ce genre de problématique et, sur la base de leur expérience, estime qu'il y a un bon potentiel d'expansion pour le CAD à Givrins. M. Adams est le répondant de la Municipalité pour ce projet.

A. Blumenstein

Chalet la Pile-Dessus (CAF, Club Alpin Français): les travaux de raccordement aux eaux usées sont terminés.

Chalet la Pile-Dessus (Suisse) : les travaux sur le toit du chalet sont terminés.

SDIS Nyon-Dôle : à fin novembre, 15 interventions du site de Genolier ont été répertoriées sur les communes de Genolier, Givrins et Trélex. A Givrins, 2 interventions ont été conduites par le site de Genolier et 1 par le site de Nyon pour une désincarcération. L'effectif actuel est de 38 personnes. Le recrutement 2019 a attiré 6 personnes dont 4 qui se sont engagées.

Informe le Conseil de deux changements importants à l'Etat-Major du site de Genolier : Le Capitaine Cédric Neuffer, chef de site, quittera sa fonction à fin 2019 et sera remplacé par M. Raphael Macheret. Par ailleurs, M. Ferdinand Baumgartner, remplaçant du chef de site, prendra sa retraite et sera remplacé par M. Cédric Blumenstein à partir du 1<sup>er</sup> janvier.



A.-L. Bally	<p><u>Remplacement des canalisations EC à la route de la Bellangère et au chemin de la Scie</u> : les travaux ont commencé mais ont malheureusement été ralentis à cause des mauvaises conditions météorologiques. Il a été nécessaire de fermer la route de la Scie à la circulation et cela va probablement durer encore une dizaine de jours.</p> <p>A la route de la Bellangère, les travaux ont été interrompus pour des raisons organisationnelles de l'entreprise de génie civil car un des responsables du chantier a dû être hospitalisé pour des raisons indépendantes du chantier.</p> <p>La priorité est de pouvoir terminer les travaux à la route de la Scie afin de pouvoir la rouvrir à la circulation.</p> <p><u>Qualité de l'eau</u> : un article a paru dans l'édition de La Côte du 2 décembre relatant que des habitants de la Cure s'inquiétaient de la qualité de l'eau au robinet. Mme Bally tient à rassurer le Conseil. L'eau de Givrins est de bonne qualité et est contrôlée deux fois par an conformément aux directives du bureau cantonal. Le contrôle est fait à la source mais également en bas du village. Les résultats ont toujours été conformes, en tous les cas depuis le début du mandat de Mme Bally en 2011.</p>
R. Zellweger	<p><u>Noël</u> : la Municipalité a remplacé le sapin de Noël à la fontaine au milieu du village et la Commune a désormais un magnifique arbre. Rappelle que samedi 14 décembre la population peut venir choisir son sapin dans la forêt. Un vin chaud sera servi à tous ceux qui se rendront sur place.</p>
P. Zuberbühler	<p>La secrétaire au Contrôle des Habitants, Mme Ariane Rathgeb, prendra une retraite bien méritée et sera remplacée par Mme Barbara Clopath qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2020.</p> <p>En 2016, la Municipalité avait demandé un crédit extrabudgétaire de CHF 54'216,- pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine (Préavis 4/2016). La facture pour les travaux n'est arrivée qu'en 2019, pour un montant supplémentaire d'environ CHF 5'000 de plus. La différence est due fait que l'Etat de Vaud a exigé des signalisations routières additionnelles.</p>
N. Vez Raymond	<p><b>4) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2019</b></p> <p>Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019.</p> <p>Prend note des petites modifications demandées en pages 2 et 3 qui seront apportées au procès-verbal. Soumet celui-ci avec les modifications au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présents.</p>
S. Breitenmoser	<p><b>5) Communications des délégués aux associations intercommunales</b></p> <p><u>AISGE</u> : une séance du CI a eu lieu le 25 septembre à St-Cergue. Le budget 2020 est légèrement inférieur à celui de 2019 et s'élève à CHF 5'250'932,-. Un poste qui a suscité un débat animé est la création d'une fondation sur le modèle des « alumni », autrement dit une communauté d'anciens élèves dont le but est de garder contact mais aussi d'aider à financer des activités extrascolaires. Le budget et la création de la fondation ont été approuvés.</p> <p>S'agissant du nouveau collège du Bix à Le Muids, la procédure de recours au Tribunal cantonal est toujours en cours.</p>



Le Conseil Communal d'Arzier a récemment validé un crédit de CHF 330'000,- pour des travaux consistant à élargir la voie pour créer une présélection du futur accès à la nouvelle école. Ces travaux ne pourront cependant se faire que si la construction du bâtiment est autorisée.

R. Fahrni

CAD SA : un point de situation sera fait lors de la séance du Conseil du printemps, une fois que les comptes auront été validés par l'actionnaire et que la première phase du projet présenté par M. Adams aura été conduite.

S. Adams

Région de Nyon :

La Région a été passablement malmenée cette dernière année suite au départ de la commune de Prangins. Le départ d'une si grande commune n'est évidemment pas sans conséquences, notamment au niveau des contributions.

La phase expérimentale (2016-2019) du DISREN touche à sa fin et ce moment de transition est mis à profit pour faire un exercice d'introspection. Des propositions de mise-en-œuvre ont été faites par le Comité de Direction sur différents axes. Il est clairement ressorti que l'information était insuffisante, par exemple au niveau du système du fonctionnement et du financement du DISREN, et que la communication devait être revue et améliorée, afin de permettre une meilleure visibilité et une meilleure compréhension de ce mécanisme. Une commission DISREN vient du reste d'être créée.

La reconduction du DISREN sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal du mois d'avril. Le but optionnel du DISREN sera maintenu dans la Région de Nyon. Il est rappelé que la contribution maximale est de 1 point d'impôt par commune et que ce montant n'a jamais été atteint au cours de la phase expérimentale. Il est également rappelé que ce mécanisme permet d'aller chercher des subventions cantonales et fédérales qu'il serait impossible d'obtenir autrement.

11 Préavis ont été voté cette année, sur des sujets aussi divers que le soutien à la réalisation de la maison des vins de La Côte à Mont-sur-Rolle, la mobilité douce à Perroy, le renforcement de l'offre de bus nocturnes entre Gland et Aubonne, l'extension de l'Usine à Gaz..

Un projet qui concerne plus directement la Commune est celui des Tuffes à la Dôle. Ce projet est conduit en partenariat entre la Région de Nyon et Télé-Dôle. Pour rappel, Télé-Dôle est propriétaire des remontées mécaniques suisses et les loue à Sogestar, Société de gestion des Rousses.

Côté français, le Syndicat Mixte de Développement Touristique (SMDT) a prévu la création d'un télésiège qui permettra le retour de la cuvette des Dappes vers le sommet des Tuffes. Ce projet créera une liaison entre les Rousses et Prémanon, voire La Givrine. Il a malheureusement pris du retard et ne sera pas prêt pour les JOJ 2020 suite à des oppositions faites par la faïtière des associations écologiques de Franche-Comté, France Nature Environnement. Fort heureusement, un accord a été trouvé et la situation est aujourd'hui débloquée.

Côté suisse, la refonte du parking et l'édification d'une maison d'accueil (Le Lapin Blanc) sont conditionnées à la construction de ce télésiège.

Le financement sera assuré pour environ 50% par les français et le reste sera pris en charge par Région de Nyon, le Canton et la Confédération.



Pour en savoir plus sur la vision et la stratégie de Région de Nyon et en comprendre les enjeux. M. Adams invite les conseillers/ères à prendre connaissance du Plan Directeur de la Région de Nyon sur internet. Ce document comprend un volet stratégique et un volet opérationnel et est extrêmement bien fait.

**6) Préavis no 27 : Budget 2020**  
**Rapport de la Commission de Gestion**  
**Discussion – Votation**

P. Zuberbuhler

AVASAD (rubrique 710.365):

La Municipalité n'était pas au courant de la reprise de l'AVASAD par le canton lors du vote sur l'arrêté d'imposition au mois de juin. Cette reprise par le canton représente CHF 91'540,- pour la Commune, ce qui correspond à 2,5 points d'impôt pour le canton. Cette reprise est toutefois vite absorbée par l'augmentation des participations de la Commune aux diverses associations intercommunales.

Le canton avait annoncé qu'il prendrait 1 point à sa charge et que les Communes avaient la possibilité de compenser en cédant 1,5 points d'impôt, soit CHF 105'000 pour Givrins. Cela aurait donc coûté plus cher à la Commune que la reprise susmentionnée.

Région de Nyon (rubrique 140.352):

Le montant budgété (CHF 81'036,-) tient compte du solde des factures relatives aux projets 2017 et 2018 (un peu plus de CHF 12'000,-). Par ailleurs la Commune a budgété 1 point d'impôt pour couvrir la cotisation annuelle de CHF 20'600,-, ainsi que le solde des projets 2019 et les projets 2020.

Certaines participations financières font l'objet de contestations, comme par exemple le passage sous la gare à Gland. Cela étant, cette participation n'est pas très élevée (CHF 4'937,-) et le projet profite également à certains habitants de la Commune qui prennent les Transports Publics à Gland.

Lit les conclusions du Préavis.

C. Nardone

Lit les conclusions du rapport de la Commission de Gestion.

N. Vez Raymond

Ouvre la discussion.

F.-H. Bovet

Loyers bâtiments communaux (rubrique 350) : s'étonne des baisses de loyers des appartements de la Bellangère, de la route de Trélex et du collège qui, cumulées, totalisent plus de CHF 15'000,-.

P. Zuberbühler

Ces baisses s'expliquent par la baisse du taux hypothécaire. Elles ont été calculées par la Chambre Vaudoise Immobilière.

F.-H. Bovet

Remercie le syndic pour sa réponse.

Cartes flex CFF (rubrique 180.318) : s'étonne de la suppression de ces cartes, notamment à l'heure où l'on encourage la population à utiliser les transports publics.

Rappelle que la Commune a été une des premières communes à mettre en place ce service.



	<p>Trouve discutable que la Commune invite les citoyens qui souhaiteraient continuer à bénéficier de ce service à s'adresser aux communes voisines qui le maintiendraient et se décharge ainsi des pertes engendrées par ce service (environ CHF 10'000,-/an pour la Commune).</p> <p>En conséquence, M. Bovet fait l'amendement suivant au Préavis No 27/2019 :</p> <p><i>« A la rubrique 18, Transports Publics, je demande le maintien des cartes flex CFF (rubrique 180.318) pour un montant de CHF 28'680,-. Sous la rubrique 180.436, Ventes Cartes CFF, il convient d'inscrire la somme de CHF 20'000, telle que portée au budget 2019 ».</i></p>
P. Zuberbühler	<p>Les deux abonnements de la Commune donnent droit à 2 cartes journalières de CHF 45,- chacune. La décision municipale de supprimer ce service a été prise à contrecœur mais force a été de constater que le déficit devenait plus important chaque année, pour finalement dépasser les CHF 10'000,-. Les différentes offres que les CFF ont introduites (billets dégriffés,...) rendent par ailleurs les cartes flex moins attractives. La Municipalité se pliera naturellement à la décision du Conseil s'il se prononce en faveur de l'amendement.</p>
R. Derbigny	<p>L'amendement doit-il être soutenu par un minimum de conseillers/ères pour être soumis au vote ?</p>
N. Vez Raymond	<p>Tel n'est pas le cas. Donne lecture de l'article 73 du Règlement du Conseil Communal.</p>
P. Dillenbourg	<p>Combien de cartes sont vendues en moyenne sur le stock disponible ?</p>
P. Zuberbühler	<p>Environ 40%.</p>
J.-M. Leber	<p>Si on vote sur l'amendement de M. Bovet, cela revient à le soutenir.</p>
P. Zuberbühler	<p>En effet, soit on l'accepte, soit on le refuse.</p>
H. Lequint	<p>Quand bien même il est vrai que les offres des CFF permettent parfois d'obtenir des billets encore plus avantageux que les cartes flex, il faut garder à l'esprit que tous les citoyens n'ont pas forcément un abonnement demi-tarif ou la possibilité d'acheter des billets dégriffés sur internet, notamment les personnes âgées.</p>
R. Derbigny	<p>Demande à ce que les règles du Conseil Communal soient respectées et que les gens qui demandent la parole se lèvent.</p>
F. Sauser	<p>Dans la mesure où le service des cartes flex est réintroduit, il serait utile de faire plus de publicité pour ce service.</p>
P. Zuberbühler	<p>Effectivement, il faut régulièrement en parler, par exemple dans l'Echo des Copons. Par ailleurs, si les habitants de Givrins sont naturellement prioritaires, il faut subsidiairement permettre aux habitants de communes voisines (Genolier, Trélex et Arzier) de bénéficier de ce service et réciproquement si Givrins n'a plus de cartes.</p> <p>La décision de supprimer ces cartes avait été prise par souci d'économie mais s'il y a une forte demande pour les réintroduire, cela ne devrait pas être problématique.</p>



C. Sippel	<u>Chauffage (rubrique 354.312.2)</u> : Pour quelle raison les frais de chauffage des bâtiments communaux budgétés (CHF 21'000) sont à ce point supérieurs aux montants comptabilisés en 2018 (CHF 12'708,55) et budgétés en 2019 (CHF 12'000,-) ?
P. Zuberbühler	L'eau des appartements de l'école était jusqu'à présent chauffée par un boiler électrique indépendant qui a été supprimé. L'eau est désormais chauffée par le boiler de la PC qui n'était que rarement utilisé. Il va donc être mis plus à contribution ce qui explique le montant budgété. Pour information, ce boiler est raccordé au CAD.
N. Vez Raymond	Plus personne ne souhaitant s'exprimer, il est procédé au vote sur l'amendement au Préavis qui est approuvé par : <ul style="list-style-type: none"><li>• 23 oui, 8 refus et 3 abstentions.</li></ul> Il est ensuite procédé au vote sur le Préavis amendé qui est approuvé par : <ul style="list-style-type: none"><li>• 32 oui et 2 abstentions.</li></ul>
<b>7) Propositions individuelles et divers</b>	
R. Monney	Pour ceux qui n'auraient rien prévu pour Nouvel-An, annonce que le chœur d'hommes L'Avenir organise le repas du 31 décembre à la Grande Salle et que les inscriptions sont ouvertes auprès de M. G. Monney.
P. Gonthier	<u>Projet Gare (Equitim)</u> : demande où en est ce projet.
P. Zuberbühler	Plusieurs réunions ont eu lieu avec les architectes, l'AISGE ainsi qu'avec le Nyon-St-Cergue depuis le mois de juin. Il est primordial de travailler avec ce dernier avant la mise à l'enquête afin d'éviter une opposition, car il peut faire opposition à toute construction se trouvant à moins de 50 mètres des voies. La mise à l'enquête devrait être déposée d'ici fin février 2020. La Municipalité tiendra le Conseil informé et lui présentera les plans finaux. Pour information, des personnes se sont déjà inscrites sur la liste d'attente pour les appartements.
R. Fahrni	<u>La Givrine</u> : où en est le projet de parking de La Givrine et quelles retombées la Commune peut-elle en espérer ?  <u>JOJ 2020</u> : idem, la Commune peut-elle espérer des retombées dans la mesure où une partie de cet événement se passe sur des terrains communaux ?
P. Zuberbühler	<u>Parking de la Givrine</u> : les travaux prioritaires consistaient à creuser le passage sous la route, ce qui est fait. En parallèle, de gros travaux de remblayage ont été entrepris avec de la terre provenant de chantiers de St-Cergue. Ces travaux de remblaiement étaient prévus sur 3 ans et sont bien avancés. Tout cela a été budgété mais il y a encore des investissements importants pour la couche finale (une partie goudronnée utilisable toute l'année et une partie en vert qui ne sera utilisée qu'en hiver). Un préavis du conseil régional sera prochainement fait.  Concernant les retombées, la Commune perçoit un loyer de Télé-Dôle sur le droit de superficie.  Pour l'entretien et la mise en service du parking, des discussions devront encore avoir lieu entre les communes du cercle porteur du projet.



	Le parking ne sera toutefois pas en fonction cet hiver.
S. Adams	<p><u>JOJ 2020</u> : il n'y aura pas de retombées financières pour la Commune.</p> <p>Les JOJ auront lieu du 9 au 22 janvier 2020. M. Adams fait une petite présentation illustrée de la cérémonie qui a eu lieu à l'arrivée de la flamme olympique à Lausanne. A cette occasion, les communes du canton de Vaud ont été invitées à envoyer 2 écoliers ambassadeurs au stade de Coubertin. Les ambassadeurs portaient le drapeau de leur commune qui a été échangé contre le drapeau des JOJ 2020 à l'issue de la cérémonie, raison pour laquelle celui-ci flotte au centre du village.</p>
P. Zuberbühler	Le drapeau du village a également été fièrement porté cet été à l'occasion de la Fête des Vignerons. Saisit l'occasion pour remercier R. Guilloud qui a été le bannerai de la Commune lors de cette Fête.
R. Guilloud	Précise qu'en l'occurrence il ne s'agit pas d'un drapeau mais d'une bannière.
P. Zuberbühler	Remercie le Conseil pour sa confiance au cours de l'année écoulée et a le plaisir de convier l'assemblée à poursuivre la soirée avec la traditionnelle verrée de Noël offerte par la Municipalité.
N. Vez Raymond	Remercie également le Conseil pour sa disponibilité, son engagement et le travail accompli au cours de l'année ainsi que la Municipalité pour la bonne collaboration entre les autorités de la Commune, ce qui permet aux séances de se dérouler de manière efficace et agréable. Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22 heures.

La Présidente

Nathalie Vez Raymond



La secrétaire

Aline Monteiro Alves